

arguments en faveur de la retraite anticipée, mais également bien des arguments contre. Les arguments invoqués contre une retraite prématurée sont notamment la diminution des revenus, l'ennui, le manque de planification des loisirs, le risque accru de maladie, et l'on fait valoir également qu'il en coûtera des sommes énormes au gouvernement et à l'industrie de même qu'aux individus pour créer des régimes de pension à l'intention de personnes encore relativement jeunes.

Lorsqu'on parle de la retraite à 60 ans, c'est un peu comme si l'on parlait de donner un revenu garanti à un groupe très restreint et trié sur le volet de la population féminine. Si le principe était approuvé, tous les syndicats d'employés du pays insisteraient pour obtenir la retraite à 60 ans. Si l'on instaurait, de façon générale et obligatoire la retraite anticipée, cela compromettrait certainement les régimes de pension en vigueur et causerait de graves difficultés aux gens chargés d'assurer des prestations de retraite, surtout dans le domaine des assurances. Certains de ceux qui seraient touchés ont déjà signalé les problèmes que poseraient les fonds supplémentaires requis pour payer les pensions insuffisantes cinq années plus tôt, la réduction des prestations versées à ceux qui resteraient plus longtemps dans la vie active et l'incapacité d'augmenter les pensions actuelles dont les barèmes sont fixés par des accords déjà conclus.

● (1730)

Les plus ardents défenseurs de la retraite anticipée sont probablement les syndicats. Un certain nombre de dispositions concernant la retraite anticipée font déjà partie de contrats de travail, notamment celle concernant la retraite après 30 années de service des Travailleurs unis de l'automobile. Elle est justifiée surtout pour des raisons économiques, libérer des emplois pour les jeunes et sans doute d'autres sans emploi. Toutefois, ce syndicat ne veille pas à faire respecter la promesse faite de quitter la vie active et, s'il le faisait, il trouverait sans aucun doute bien des prétendus retraités qui occupent en fait des emplois. La plupart des gens ne deviennent pas facilement inactifs après avoir travaillé pendant toute leur vie.

Bien que l'idée de la retraite anticipée trouve un certain appui chez le public, des sondages ont révélé que ce n'est pas le premier choix en fait de loisirs, et que les gens préféreraient généralement une semaine de travail plus courte ou des heures de travail plus souples. Il semble aussi que très peu de gens soient prêts à sacrifier les avantages financiers aux loisirs. Personne ne semble vouloir d'une retraite anticipée si elle entraîne une réduction de la pension et oblige à vivre chichement.

Peut-être le député a-t-il remarqué que l'Année internationale de la femme commence le 1^{er} janvier 1975. Le cas échéant, sa motion singulière préconisant une retraite anticipée pour les seules infirmières est un geste magnifique qui souligne son appui non seulement de la libération de la femme, mais aussi en faveur d'une poignée de travailleuses canadiennes. Toutefois, je suis intrigué par la façon dont il a habilement détaché une partie d'un petit groupe de toute la population active pour se concentrer sur elle, ce qui me semble être un exemple classique d'étroitesse d'esprit.

Les députés savent que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a récemment été investi de la responsabilité de la condition de la femme. En outre, le Régime de pensions du Canada relève depuis son entrée en vigueur, en 1967, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous devrions donc être flattés

Régime de pensions

de cette remarquable manifestation d'intérêt du député pour l'œuvre que s'attache à accomplir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Nous essayons de faire en sorte que tous les membres de la population active canadienne puissent jouir dignement d'une retraite complète, avec l'assurance de pouvoir subvenir à leurs besoins essentiels et à ceux de leurs familles sans de pénibles sacrifices. La perspective d'un abaissement de l'âge de la retraite peut flatter notre imagination. Pour les Canadiens laborieux, soumis à la tension de travaux pénibles, elle évoque des images réconfortantes d'îles ensoleillées, de journées passées sur des terrains de golf, ou de repos dans un jardin éternellement fleuri, en compagnie d'amis et de petits-enfants. Mais ces visions de loisirs heureux se sont révélées des mirages stériles pour une foule de gens qui se sont heurtés aux problèmes qu'entraîne fréquemment la retraite.

Il faut absolument tenir compte de ce que l'abaissement de l'âge ouvrant droit aux pensions du gouvernement en vertu du régime de sécurité de la vieillesse ou du Régime de pensions du Canada se répercuterait rapidement sur l'âge obligatoire de retraite pour la population active dans son ensemble. Il est certain que lorsque les travailleurs sont obligés, indépendamment de leur volonté et automatiquement, à prendre leur retraite à un certain âge, même s'ils désirent continuer à travailler, des problèmes complexes se posent. Est-il souhaitable d'envisager d'abaisser l'âge de la retraite, ce qui risque de modifier radicalement l'âge de la retraite normale dans toute l'économie, avant de permettre à toute la population de se préparer à la retraite et à l'utilisation des loisirs bien avant 65 ans?

La concrétisation d'une retraite anticipée se révèle, dans des cas précis, à l'avantage non seulement de l'employé mais aussi de l'employeur. Beaucoup de gens ont des responsabilités familiales bien après 60 ans, y compris l'éducation des enfants, la prise en charge de parents ou d'un conjoint malade, les frais entraînés par une maison, des voyages ou de nouvelles voitures, qui font partie de la réalité quotidienne de notre vie dans une société hautement motivée. Cependant, si l'âge ouvrant droit à la pension de vieillesse était fixé à 60 ans, les employeurs pourraient simplement mettre à la retraite leurs employés dès l'âge de 60 ans sans qu'ils n'y puissent rien. Les employés qui sont depuis longtemps au travail et qui veulent continuer à mener une vie active, seraient obligés de prendre une retraite qu'ils n'auraient pas désirée. En fait, la plupart des gens ne veulent pas prendre leur retraite avant l'âge de 65 ans. Par exemple, en dépit de l'excellent régime de pension dont bénéficient les employés du gouvernement fédéral prenant leur retraite avant cet âge, seulement 15 p. 100 de ceux qui y ont droit, optent pour une retraite anticipée.

Si l'âge ouvrant droit à la pension de vieillesse et au Régime de pensions du Canada était abaissé et qu'un grand nombre de gens décident de prendre une retraite anticipée, quelles seraient les conséquences sur l'économie? Un grand nombre de travailleurs hautement spécialisés et très productifs quitteraient leur emploi, volontairement ou non. Il ne faut pas sous-estimer les aptitudes de nos vieux travailleurs. Au Canada, le travail manuel, où la jeunesse et la force physique sont un avantage, est de plus en plus rare. Par contre, un nombre de plus en plus élevé d'industries et d'organismes automatisés dépendent de compétences techniques et administratives; c'est un domaine où de longues années de formation et d'expérience rapportent en surplus et ne sont pas facilement remplaçables. Aucune méthode d'évaluation ne peut